

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02156

Numéro SIREN : 801 626 193

Nom ou dénomination : 6EME SENS RETAIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/045527

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS 6eme SENS RETAIL										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																									
Adresse de l'entreprise30 quai CLAUDE BERNARD 69007 LYON										Durée de l'exercice précédent* 12																									
Numéro SIRET*801626193000024										Néant*																									
										Exercice N clos le,31/12/2021																									
										Brut1					Amortissements, provisions2					Net3															
Capital souscrit non appelé(I)										AA																									
ACTIF IMMOBILISÉ*		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *							AB						AC																			
			Frais de développement *							CX						CQ																			
			Concessions, brevets et droits similaires							AF						AG																			
			Fonds commercial (1)							AH						AI																			
			Autres immobilisations incorporelles							AJ						AK																			
			Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles							AL						AM																			
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Terrains							AN						AO																		
				Constructions							AP						AQ																		
				Installations techniques, matériel et outillage industriels							AR						AS																		
				Autres immobilisations corporelles							AT	14147					AU	14147																	
				Immobilisations en cours							AV						AW																		
				Avances et acomptes							AX						AY																		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							CS						CT																		
				Autres participations							CU	656327					CV	656327																	
				Créances rattachées à des participations							BB						BC																		
				Autres titres immobilisés							BD						BE																		
				Prêts							BF						BG																		
				Autres immobilisations financières*							BH	4166					BI	4166																	
		TOTAL (II)										BJ	674640					BK	674640																
		ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements							BL						BM																	
En cours de production de biens							BN						BO																						
En cours de production de services							BP						BQ																						
Produits intermédiaires et finis							BR						BS																						
Marchandises							BT	35597670					BU	35597670																					
CRÉANCES				Avances et acomptes versés sur commandes							BV						BW																		
				Clients et comptes rattachés (3)*							BX	567478					BY	170719396759																	
				Autres créances (3)							BZ	16814394					CA	16814394																	
				Capital souscrit et appelé, non versé							CB						CC																		
				Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :							CD						CE																		
DIVERS		Disponibilités							CF	881130					CG	881130																			
		Charges constatées d'avance (3)*							CH	6335					CI	6335																			
Comptes de régularisation		TOTAL (III)							CJ	53867009					CK	17071953696290																			
		Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)							CW																										
		Primes de remboursement des obligations(V)							CM																										
		Ecart de conversion actif*(VI)							CN																										
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)							CO	54541649						1A	17071954370930																		
		Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										(3) Part à plus d'un an										CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :								Stocks :								Créances :																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS 6eme SENS RETAIL		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	152 487		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	843 896		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK	12 295		
	TOTAL (I)			DL	1 009 778		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	72 334		
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR	72 334		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	25 104 361		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	27 177 778		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	421 742		
	Dettes fiscales et sociales			DY	321 924		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	127 768		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	135 243		
TOTAL (IV)			EC	53 288 817			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	54 370 930			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	41 071 519	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	18 409 708		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 6eme SENS RETAIL							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	8 207 948	FB		FC	8 207 948
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 288 347	FH		FI	1 288 347
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	9 496 296	FK		FL	9 496 296
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	7 315
	Autres produits (1) (11)						FQ	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 503 615
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 054 233
	Variation de stock (marchandises)*						FT	4 330 663
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 213 585
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	263 283
	Salaires et traitements*						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	
			– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 861 769
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 641 846	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	3 980
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	296 551
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	47
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	296 598
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	941 205
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	941 205
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(644 606)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	993 259	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS 6eme SENS RETAIL		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG	6 147	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	6 147	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(6 147)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	143 215	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	9 800 214		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	8 956 317		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	843 896
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	938 353
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	102 386
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	241 341
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX	29 500
	(9)	Dont transferts de charges										RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5										A1	101
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)											
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires		A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
	Amortissements dérogatoires										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
											6 147		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 6eme SENS RETAIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 54 370 931 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 843 897 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2022 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

STOCK DE MARCHANDISES

Le stock de marchandises, figurant au bilan, correspond à la valorisation des biens immobiliers acquis par la société dans le cadre de son activité de marchand de biens.

Ces biens sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ce coût intègre :

- la valeur d'acquisition du bien immobilier,
- les frais d'acquisition : émoluments du notaire, droits d'enregistrement et tous autres frais directement liés à l'acquisition,
- les travaux de rénovation,
- les honoraires techniques (architectes, BET, MOE, diagnostics),
- tout autre frais directement rattachable à la mise en service du bien.

FRAIS FINANCIERS

La société n'a pas opté pour l'intégration du coût d'emprunts dans le coût de revient du stock. Les frais financiers sont ainsi déduits du résultat de l'exercice.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 103	6 045		14 148
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 103	6 045		14 148
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	653 407	2 920		656 327
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 166			4 166
Immobilisations financières	657 573	2 920		660 493
ACTIF IMMOBILISE	665 676	8 965		674 641

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI KEYS SEVRES	1	-53	99,00	1	1	264		48	8	
SNC OLAZ	1	-231	99,90	1	1	3 471		300	-63	
SNC LA BELLE ET LE CLOCHARD	1	-31	67,00	1	1	171			-31	
SNC LE VEILLEUR DE PIERRE	1		95,00	1	1	4 014				
SNC 54 AUDRY	1	1	60,00	1	1	27			1	1
SNC LA REINE DES NEIGES	1		99,00	1	1	2 748				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
SNC CALA ROSSA	1	-2 593	15,00			1 169			-288	
SNC RATATOUILLE	1	-16	48,00			438		8	-16	
SNC NEW STREET	1	387	50,00	1	1	493		1 123	387	194
SAS RAYAS	10	-540	40,00	619	619	1 989			-249	
SNC CARTERET	1	-95	50,00	1	1	1 335		151	-95	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 392 374 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 166		4 166
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	567 478	567 478	
Autres	16 814 394	16 814 394	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 336	6 336	
Total	17 392 374	17 388 208	4 166
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 500
Total	1 500

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 000,00 EURO décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 148	6 148		12 295
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	6 148	6 148		12 295
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		6 148		

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	72 334				72 334
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	72 334				72 334
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 53 288 818 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	18 409 708	12 420 939	5 988 769	
- à plus de 1 an à l'origine	6 694 653	466 124	2 325 093	3 903 436
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	244 752	244 752		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	421 742	421 742		
Dettes fiscales et sociales	321 924	321 924		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 060 795	27 060 795		
Produits constatés d'avance	135 243	135 243		
Total	53 288 818	41 071 520	8 313 862	3 903 436
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	467 289			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 129 723			
(**) Dont envers les associés	26 933 026			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	161 167
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	9 747
Interet courus a payer	117 247
Etat - charges a payer	15 981
Intérêts courus non echu	19 994
Total	304 142

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avances	6 336		
Total	6 336		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	135 243		
Total	135 243		

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	6 147,60	6 147,60		12 295,20
Provisions pour risques	72 334,00			72 334,00
Provisions pour charges			7 213,56	
Provisions pour dépréciation	177 932,70			170 719,14
Total	256 414,30	6 147,60	7 213,56	255 348,34
Exploitation			7 213,56	
Financières				
Exceptionnelles		6 147,60		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Total avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque 1er rang - Locaux Cours Vitton LYON 6	452 958
PPD - Locaux 46 rue Garinaldi LYON 6	839 933
PPD - Sky avenue	4 400 000
PPD - Emile Zola Agatha	524 725
Hypothèque - CA Duquesne	274 074
PPD - CA Le Viste	7 040 134
PPD + caution 6ème Sens immobilier Investissement & Annouchka - Berthelot	1 797 601
PPD + caution 6ème Sens Immobilier Investissement - Bellecour	4 191 169
PPD + caution 6ème Sens immobilier Investissement & Annouchka - Arkea St Sulpice	2 400 000
Hypothèque - Arkea Bretonnerie tvx	589 484
PPD + caution 6ème Sens immobilier Investissement & Annouchka - Arkea Bretonnerie acq	2 000 000
Total autres engagements donnés	24 510 078
Total	24 510 078
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus : l'impact sur le montant des loyers perçus s'élève à 14 312 € HT

 Notes sur le compte de résultat

6^{ème} Sens Retail

SAS au capital de 1 000 €
30, quai Claude Bernard
69007 Lyon
801 626 193 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2022

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 843 896,57 € en totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente
Rep. par Nicolas Gagneux



Delphine Michard-Grunwald
Sébastien Belmont
Benjamin Schlicklin
Neila Ghith

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

6^{ème} SENS RETAIL

Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 1 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de la société 6^{ème} SENS RETAIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'**Assemblée Générale**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6^{ème} SENS RETAIL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com

26 rue Raspail • 69600 Oullins
FRANCE



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne **les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associées.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins,
Le 15 juin 2022**

**MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes**

Benjamin SCHLICKLIN

